

# Fiche signalétique

Date d'émission : 01-sept.-2012

Date de révision : 01-jul-2019

Version 3

## Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Numéro de la feuille de données de sécurité 46910-EU-FR  
Code du produit 46910  
Nom du produit Slide Mold Cleaner Plus Degreaser 4  
Synonymes Mixture, heptane  
Mold Cleaner  
Formule 60224

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Nettoyeur de moule industriel

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

Slide Products Inc.  
430 S. Wheeling Road  
Wheeling, IL 60090

#### Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec

Point de contact Slide Products: 1-847-541-7220  
Adresse électronique info@slideproducts.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Nombre d'appel d'urgence INFOTRAC 1-352-323-3500 (Internationale)  
1-800-535-5053 (Amérique du Nord)

## Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité par aspiration	Catégorie 1
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3
Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 1
Aérosols inflammables	Catégorie 1

#### Classification selon la directive 67/548/CEE

Texte intégral des phrases R; voir la section 16

#### Symboles de danger

F+ - Extrêmement inflammable  
Xn - Nocif  
N - Dangereux pour l'environnement

# BMS

Fabricant de fournitures pour la plasturgie

BMS France  
53, route des Contamines - 74370 Argonay  
Tel: +33 (0)4 50 27 29 00 Fax: +33 (0)4 50 27 38 22  
www.bmsfrance.eu

**Code(s) R**

F+;R12 - Xn;R65 - Xi;R36/38 - R67 - N;R50/53

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Étiquetage selon la Réglementation (CE) no 1272/2008 [CLP].

**Mot indicateur**

Danger

**Mentions de danger**

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

H222 - Aérosol extrêmement inflammable

**Conseils de prudence - UE (§28, 1272/2008)**

P201 - Se procurer les instructions avant l'utilisation

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

P281 - Utiliser l'équipement de protection individuelle requis

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre sources d'ignition

P251 - Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage

P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P331 - NE PAS faire vomir

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin

P362 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

P405 - Garder sous clef

P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

P410 + P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P391 - Recueillir le produit répandu

**2.3. Autres dangers****Dangers généraux**

Aucun connu

**Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS****3.2. Mélanges**

Nom chimique	No EC	No. CAS	% en poids	Classification selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Propane	Present	68476-86-8	10-20	Muta. 1B (H340) Carc. 1A (H350) Flam. Gas 1 (H220) Press. Gas	Non déterminé
Isopropyl alcohol	Present	67-63-0	30-40	Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225)	Non déterminé
Heptane	Present	142-82-5	30-40	Skin Irrit. 2 (H315) STOT SE 3 (H336) Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) Flam. Liq. 2 (H225)	Non déterminé

**Texte intégral des phrases H et EUH; voir la section 16****Renseignements supplémentaires**

Les substances qui ne remplissent pas les critères de classification sont inclus afin de fournir une divulgation complète du produit. Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration  $\geq$  à 0,1 % (Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), Article 59)

**Section 4 : PREMIERS SOINS****4.1. Description des premiers recours****Conseils généraux**

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

**Contact avec les yeux**

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Après le rinçage initial, retirer les verres de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**Contact avec la peau**

Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux.

**Inhalation**

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile.

**Ingestion**

NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. Buvez beaucoup d'eau ou de lait immédiatement.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés****Symptômes**

Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac en cas d'ingestion. À des concentrations élevées, les vapeurs et les brouillards d'aérosols ont un effet narcotique et peut provoquer des maux de tête, de la fatigue, des étourdissements et des nausées. Contact avec la peau peut conduire à un séchage, dégraissage, des démangeaisons, des picotements et irritation. PEUT CAUSER UNE RÉACTION ALLERGIQUE DE LA PEAU. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiement, rougeurs et l'inconfort.

**4.3. Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Notes au médecin** Traiter en fonction des symptômes.

**Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction****Agents extincteurs appropriés**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Mousse. Produit chimique. Eau pulvérisée (brouillard).

**Moyens d'extinction inappropriés**

Non déterminé.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Extrêmement inflammable. Essai de projection de flamme aérosol:> 18 "extension à 70 F. Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 120 ° F. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

**Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Précautions personnelles**

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

**Pour les intervenants d'urgence**

Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Recueillir le produit répandu.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement** Retirer le contenant qui fuit à l'extérieur de site d'élimination.

**Méthodes de nettoyage** Placer dans des contenants appropriés pour l'élimination.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir la section 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

**Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils sur la manutention sécuritaire**

Se procurer les instructions avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Laver soigneusement après manipulation. Éviter de respirer les vapeurs ou la bruite. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer. Ne pas vaporiser près d'une flamme. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne lache pas. Éliminer toutes les sources d'inflammation.

**Considérations générales sur l'hygiène**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Conditions d'entreposage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Garder sous clef. Protéger de la lumière directe du soleil. Ne pas stocker à des températures supérieures à 120°F. Conserver à l'écart de la chaleur.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)****Utilisation(s) particulière(s)**

Nettoyeur de moule industriel.

**Méthodes de gestion des risques (MGR)**

Les renseignements requis sont donnés dans la présente fiche signalétique.

**Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Isopropyl alcohol 67-63-0		STEL: 500 ppm STEL: 1250 mg/m <sup>3</sup> TWA: 400 ppm TWA: 999 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 400 ppm STEL: 980 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 400 ppm STEL: 1000 mg/m <sup>3</sup> TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m <sup>3</sup> Ceiling / Peak: 400 ppm Ceiling / Peak: 1000 mg/m <sup>3</sup>
Heptane 142-82-5	TWA 500 ppm TWA 2085 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 1500 ppm STEL: 6255 mg/m <sup>3</sup> TWA: 500 ppm TWA: 2085 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1000 mg/m <sup>3</sup> STEL: 1500 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 500 ppm TWA: 2085 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 500 ppm TWA: 2100 mg/m <sup>3</sup> Ceiling / Peak: 500 ppm Ceiling / Peak: 2100 mg/m <sup>3</sup>
Component	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Isopropyl alcohol 67-63-0 ( 30-40 )		STEL: 400 ppm TWA: 200 ppm		TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m <sup>3</sup> STEL: 250 ppm STEL: 620 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 ppm TWA: 490 mg/m <sup>3</sup>
Heptane 142-82-5 ( 30-40 )	TWA: 500 ppm TWA: 2085 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 500 ppm TWA: 500 ppm TWA: 2085 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 1600 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1200 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 300 ppm TWA: 1200 mg/m <sup>3</sup> STEL: 500 ppm STEL: 2100 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 ppm TWA: 820 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Isopropyl alcohol 67-63-0	STEL 800 ppm STEL 2000 mg/m <sup>3</sup> TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 400 ppm STEL: 1000 mg/m <sup>3</sup> TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 1200 mg/m <sup>3</sup> TWA: 900 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 100 ppm TWA: 245 mg/m <sup>3</sup> STEL: 150 ppm STEL: 306.25 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 ppm STEL: 400 ppm Skin
Heptane 142-82-5	STEL 2000 ppm STEL 8000 mg/m <sup>3</sup> TWA: 500 ppm TWA: 2000 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 400 ppm STEL: 1600 mg/m <sup>3</sup> TWA: 400 ppm TWA: 1600 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 2000 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1200 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 40 ppm TWA: 275 mg/m <sup>3</sup> STEL: 60 ppm STEL: 343.75 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 500 ppm TWA: 2085 mg/m <sup>3</sup> STEL: 1500 ppm STEL: 6255 mg/m <sup>3</sup>

**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures d'ingénierie**

Appliquer mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle. Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

**Équipement de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** Lunettes de sécurité doivent toujours être portés dans une opération industrielle.

<b>Protection des mains</b>	Gants de protection ne sont pas tenus, mais recommandé.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Vêtements de protection appropriés.
<b>Protection respiratoire</b>	Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

## Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Aérosol	<b>Odeur</b>	Non déterminé
<b>Aspect</b>	Liquide clair en aérosol	<b>Seuil de perception de l'odeur</b>	Non déterminé
<b>Couleur</b>	Transparent		

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
<b>pH</b>	Non déterminé	
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Non déterminé	
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>	70.6 °C / 159 °F	
<b>Point d'éclair</b>	Non déterminé	
<b>Taux d'évaporation</b>	Plus rapide que l'éther	
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non déterminé	
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		
<b>Limites d'inflammabilité supérieure</b>	7.5	
<b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>	1.2	
<b>Pression de vapeur</b>	137 mmHg	@ 20 C
<b>Densité de vapeur</b>	Lourd que l'air	
<b>Densité relative</b>	Non déterminé	
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Insoluble dans l'eau	
<b>Solubilité(s)</b>	Non déterminé	
<b>Coefficient de partage</b>	Non déterminé	
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non déterminé	
<b>Température de décomposition</b>	Non déterminé	
<b>Viscosité cinématique</b>	Non déterminé	
<b>Viscosité dynamique</b>	Non déterminé	
<b>Propriétés explosives</b>	Non déterminé	
<b>Propriétés comburantes</b>	Non déterminé	

### 9.2. Autres informations

<b>Teneur en COV (%)</b>	100%
--------------------------	------

## Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Pas réactif dans des conditions normales.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

#### **Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun dans des conditions normales de traitement.

### 10.4. Conditions à éviter

Ne pas percer ou incinérer les récipients. Eviter les températures supérieures à 120 °F.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucun connu.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).**Section 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Renseignements sur le produit**

<b>Contact avec les yeux</b>	Cause un grave irritation des yeux.
<b>Contact avec la peau</b>	Provoque une irritation cutanée. Peut être nocif en cas contact avec la peau.
<b>Inhalation</b>	Ne pas inhaler.
<b>Ingestion</b>	Peut être nocif par ingestion.
<b>Toxicité aiguë inconnue</b>	1 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue.

**Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH**

DL50 par voie orale	13,321.00
Unités	mg/kg
DL50 par voie cutanée	9,091.00
Unités	mg/kg
Inhalation	
Gaz	70,900.00
Unités	mg/l
Brouillard	129.00
Unités	mg/l
Vapeur	121.00
Unités	mg/l

**Renseignements sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Heptane		= 3000 mg/kg ( Rabbit )	= 103 g/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h
Isopropyl alcohol	= 1870 mg/kg ( Rat )	= 4059 mg/kg ( Rabbit )	= 72600 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Non classé.**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Non classé.**Sensibilisation** Non classé.**Mutagénicité sur les cellules germinales** Non classé.**Cancérogénicité** Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

Nom chimique	Union européenne
Propane	Carc. 1A

**Toxicité pour la reproduction** Non classé.**STOT - exposition unique** Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

<b>STOT - exposition répétée</b>	Non classé.
<b>Danger par aspiration</b>	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
<b>Symptômes</b>	Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac en cas d'ingestion. À des concentrations élevées, les vapeurs et les brouillards d'aérosols ont un effet narcotique et peut provoquer des maux de tête, de la fatigue, des étourdissements et des nausées. Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser et dessécher la peau, aboutissant à une gêne et à une dermatite. PEUT CAUSER UNE RÉACTION ALLERGIQUE DE LA PEAU. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiement, rougeurs et l'inconfort.

## Section 12 : RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Crustacés
Isopropyl alcohol	1000: 96 h Desmodemus subspicatus mg/L EC50 1000: 72 h Desmodemus subspicatus mg/L EC50	9640: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 1400000: 96 h Lepomis macrochirus µg/L LC50 11130: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static	13299: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
Heptane		375.0: 96 h Cichlid fish mg/L LC50	10: 24 h Daphnia magna mg/L EC50

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Non déterminé.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom chimique	Coefficient de partage
Propane	<=2.8
Isopropyl alcohol	0.05
Heptane	4.66

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Mobilité

Non déterminé.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non déterminé.

### 12.6. Autres effets néfastes

Non déterminé.

## Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets des résidus / produits non utilisés** L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

#### Emballages contaminés

Videz complètement, y compris la pression du gaz. Ne pas percer ou incinérer les récipients. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

## Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### Remarque

Sur la base de la taille du paquet, le produit peut être admissible à l'exception quantité limitée



**IMDG**

14.1 N° ID/ONU UN1950  
 14.2 Nom officiel d'expédition Aérosols  
 14.3 Classe de danger 2.1  
 14.6 Polluant Marin Cette substance satisfait la définition de polluant marin  
 PACKING GROUP : NON APPLICABLE

**RID**

14.1 N° ID/ONU UN1950  
 14.2 Nom officiel d'expédition Aérosols  
 14.3 Classe de danger 2.1  
 PACKING GROUP : NON APPLICABLE

**ADR**

14.1 N° ID/ONU UN1950  
 14.2 Nom officiel d'expédition Aerosols, inflammable  
 14.3 Classe de danger 2.1  
 PACKING GROUP : NON APPLICABLE

**OACI (air)**

14.1 N° ID/ONU UN1950  
 14.2 Nom officiel d'expédition Aerosols, inflammable  
 14.3 Classe de danger 2.1  
 PACKING GROUP : NON APPLICABLE

**IATA**

14.1 N° ID/ONU UN1950  
 14.2 Nom officiel d'expédition Aerosols, inflammable  
 14.3 Classe de danger 2.1  
 PACKING GROUP : NON APPLICABLE

## Section 15 : INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro GR français	Titre
Isopropyl alcohol 67-63-0	RG 84	
Heptane 142-82-5	RG 84	

#### Union européenne

Prendre note de la directive 98/24/CE sur la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

#### Autorisations ou restriction d'utilisation :

Ce produit ne contient pas de substances candidates soumises à une autorisation (Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), annexe XIV) Ce produit ne contient pas de substances candidates soumises à une restriction (Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), annexe XVII)

Nom chimique	Substance d'usage restreint selon l'annexe XVII de REACH	Substance soumise à une autorisation selon l'annexe XIV de REACH
Propane - 68476-86-8	28. 29.	

**Polluants organiques persistants**

Non applicable

Ozone-depleting substances (ODS) regulation (EC) 1005/2009

**Inventaires internationaux**

Non déterminé.

TSCA -  
 EINECS/ELINCS -  
 LIS/LES -  
 PICCS -  
 ENCS -  
 IECS -  
 AICS -  
 KECL -

**Légende**

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECS - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour cette substance/du mélange par le fournisseur.

**Section 16 : AUTRES INFORMATIONS****Texte complet des mentions de danger H aux sections 2 et 3**

Non applicable

**Procédure de classification**

Méthode de calcul

**Date d'émission :** 01-sept.-2012**Date de révision :** 01-jul-2019**Note de révision:** information de transport mise à jour.**Cette fiche signalétique est conforme aux exigences du règlement (CE) no 1907/2006****Avis de non-responsabilité**

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

**Fin de la fiche signalétique**